

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1145

présenté par  
Mme Genevard et M. Gaymard

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 86 par les mots :

« et qui sera introduit dans les critères de leur évaluation. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On rappellera les initiatives, d'Alain Savary en 1983 à Jack Lang en 2000, qui présentait son « plan de cinq ans pour le développement des arts et de la culture à l'école », celle de François Fillon en 2005 qui déclarait que « les arts et la culture font partie de la formation des élèves. La culture est la clé de voûte de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'un jeune doit maîtriser pour construire son avenir personnel et professionnel », enfin Xavier Darcos avec le « plan interministériel de développement de l'éducation artistique et culturelle ».

L'éducation artistique et culturelle présentée comme l'un des points forts de cette refondation est en réalité une reformulation de précédentes préconisations.

Pour aller au-delà et si l'on veut que ce parcours soit suffisamment pris au sérieux par les élèves eux-mêmes, leurs parents et les enseignants, il convient d'intégrer ces disciplines aux critères d'évaluation de l'élève.